



DCCIAS_2024_015

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DU CŒUR DE L'AVESNOIS

RÉUNION DU 12 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze novembre à 18 heures, le Conseil d'Administration du CIAS du Cœur de l'Avesnois, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Deux Helpes du Pôle tertiaire intercommunal d'Avesnes sur Helpe, en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Patrick DEHEN**, Vice-Président sur convocation en date du **06 novembre 2024**.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 03 avril 2024, le Conseil d'Administration du CIAS a de nouveau été convoqué le 06 novembre 2024 pour assister à la séance du 12 novembre 2024 conformément aux articles L2121-17 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 32

Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 06 novembre 2024

Présents : Monsieur Patrick DEHEN, Madame Anne-Marie LENTIER, Madame Nadine MAJKA, Madame Colette WATREMEZ, Madame Laurence WATTEAU, Madame Laurence COX, Monsieur Claude MATHIEU, Monsieur André SZAMRYLO, Madame Catherine THIÉBAUX a donné procuration à Madame Anne-Marie LENTIER, Madame Catherine TRIQUET,

Excusés : Madame Christine BASQUIN, Madame Maryse BERNARD, Monsieur André BERTEAUX, Madame Sandra BROGNET, Madame Sylvie CABOOR, Monsieur Christian CASTEL, Monsieur Alain DELTOUR, Monsieur Nicolas DOSEN, Madame Marie-Christine MERCIER, Monsieur Pascal NOYON, Monsieur Vincent QUEVALLIER, Monsieur Jean-Marie VIN, Monsieur Brice AMAND, Madame Marie BAILLY, Monsieur Roland BOUVART, Madame Aurélie CHOPIN, Monsieur Sébastien DUMONT, Monsieur Sébastien DURSENT, Monsieur Sébastien HUGÉ, Madame Monique JOLY, Madame Evelyne MAREAUX, Madame Sophie POTDEVIN

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR UNE DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET

Numéro de la délibération : DCCIAS_2024_015

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 10

- = = = = = = = = = = = -

Le Conseil d'administration du CIAS,

I. Exposé des motifs

Des délibérations modificatives sont nécessaires pour l'équilibre budgétaire, par transfert entre chapitres.

En dépenses de fonctionnement, il est proposé au CA :

- Le transfert de 6000 € provenant du chapitre 011 article 611 vers le chapitre 65 – article 65 748 (pour l'imputation de la prestation Emergence 3B en subvention et non en prestation, à la demande de la Trésorerie)
- Le transfert de 978 € du chapitre 012 (dépenses de personnel) article 64112 vers le chapitre 68 article 6817 pour la dotation aux dépréciations des actifs circulants pour la mise en provisions de 20% de futures créances irrécouvrables (à la demande de la Trésorerie).
- Le transfert de 2465 € du chapitre 012 (dépenses de personnel) article 64112 vers le chapitre 042 article 6811 pour les créances irrécouvrables (à la demande de la Trésorerie).

En recettes de fonctionnement, il est proposé au CA :

- Le transfert de 978 € du chapitre 70 article 706888 vers le chapitre 78 article 7817 pour les créances irrécouvrables (à la demande de la Trésorerie).

En dépenses d'investissement, il est proposé au CA :

- Le transfert de 1000 € au chapitre 27 (autres prêts), article 2748 vers le chapitre 21 article 21828 pour couvrir l'achat de matériel immobilisable

II. Dispositif décisionnel

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide de :

- **D'ADOPTER** la décision modificative exposée ci-dessus ;

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Par délégation pour le Président, Patrick DEHEN,
Vice-Président du CIAS.



Envoyé en Préfecture le 14/11/2024

Reçu le 14/11/2024

Publié le 15/11/2024

Identifiant de télétransmission : 059-200041358-20241114-DCCIAS_2024_015-DE